

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 12 mai 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture et fixant la date des épreuves orales de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes

NOR : DEVL0909770A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 12 mai 2009, est autorisée au titre de l'année 2009 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 29 juin 2009.

Les épreuves orales se dérouleront du 9 au 11 septembre 2009.

Le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Nota. – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- sur internet à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr, puis « métiers et concours », lien « transport, équipement, mer et environnement » dans la rubrique « concours », puis « s'informer » ;
- via l'intranet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/> ;
- par téléphone, lettre ou visite :

a) Pour les personnes n'habitant pas en Ile-de-France, auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE), ou d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), ou d'une direction régionale de l'équipement (DRE), ou d'un centre interrégional de formation professionnelle (CIFP) ;

b) Pour les personnes habitant en Ile-de-France, auprès du centre interrégional de formation professionnelle de Paris (CIFP 75), pôle recrutement-concours, 2, rue Alfred-Fouillée, 75013 Paris (téléphone : 01-44-06-16-53, ou 16-64, ou 16-54).

2. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au lundi 29 juin 2009.

L'inscription s'effectue :

a) Par téléchargement du dossier d'inscription ou par téléinscription :

- via internet à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr, puis « métiers et concours », lien « transport, équipement, mer et environnement » dans la rubrique « concours », puis « s'inscrire » ;
- via l'intranet du ministère à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/> ;

b) soit par lettre ou visite :

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses ci-dessus (en *a*) ou obtenu aux adresses citées en 1 (*a*), 1 (*b*) et 1 (*c*) (DDE, DDEA, DRE ou CIFP).

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ce concours.

Le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives éventuelles, devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du lundi 29 juin 2009 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée dans la notice explicative.

Tout dossier papier parvenant au bureau des recrutements des personnels d'encadrement et maritimes EMC5 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au lundi 29 juin 2009 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.